

E.H.P.A.D REVENAZ

4 BOULEVARD REVENAZ

18150 LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS

☎ : 02.48.74.00.50 - 📠 : 02.48.74.02.04

✉ : MR.LA.GUERCHE@WANADOO.FR

🌐 : WWW.EHPADLAGUERCHE.FR



COMPTE-RENDU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

JEUDI 20 MARS 2025 – 14 h 30

Présents :

- M. BIENVENU, Résident et Président du CVS,
- M. HENRIOT, Résident et représentant titulaire des Résidents,
- Mme HERTE, Représentante titulaire des familles,
- Mme TALLAN, Représentante du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, CDCA,
- Madame MOREAU, représentante élue de la Commune de La Guerche,
- M. RESTOUX, Directeur par Intérim,
- Mme AUBEL, Infirmière Coordinatrice,
- Mme FOURNIER, Animatrice,
- Mme RABOT, Aide-soignante, représentante titulaire du personnel,
- Mme SARREAU, Adjoint des cadres.

Absents excusés :

- Mme LE GUESCLOU, Représentante titulaire des familles,
- Madame KUBIAK, Représentante des Résidents,
- Mme MION, Psychologue.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2024**
2. **Suivi des conclusions du dernier CVS**
3. **Questions des Résidents et Familles**
4. **Prix de journée 2025**
5. **Suivi des EIG et des réclamations**
6. **Point sur l'animation pour 2025**
7. **Informations.**

Monsieur RESTOUX remercie les membres de leur présence et avant de débiter l'ordre du jour, indique que Madame HEREU, représentante des Résidents suppléante, est malheureusement décédée fin 2024.

Monsieur HENRIOT indique quant à lui qu'il ne souhaite plus avoir de responsabilités au sein du CVS. Prenant acte de cette décision, il sera fait appel à Monsieur Yves JULES, résident ayant été candidat aux dernières élections pour participer à la prochaine réunion.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 décembre 2024

M. RESTOUX demande aux membres s'ils ont des observations à faire sur le dernier compte-rendu. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. Suivi des conclusions du dernier CVS

	Actions menées
1) Cale-porte pour la porte coupe-feu à côté de la salle d'animation	Travaux réalisés.
2) Souhait de sorties plus fréquentes	Une solution avec un garage a été trouvée pour le véhicule de l'EHPAD (système d'anti-démarrage) et permet maintenant d'emmener quelques Résidents. Cependant, il est nécessaire d'avoir un minibus pour emmener d'autres Résidents moins autonomes. La location du minibus de l'EHPAD de Nohant s'avère assez compliquée (aller-retour, etc.). Pour la séance d'Activités Physiques Adaptées commune avec l'EHPAD de Sancoins et La Guerche, l'établissement a loué un minibus auprès de Carrefour.
3) Spectacle offert par le Comité des Fêtes	"La guitare en chantant" : Cette animation s'est très bien déroulée.
4) Situation particulière de deux Résidents	Le problème a été réglé. Il s'avère maintenant que plusieurs Résidents ne relèvent plus de l'Unité Protégée (des critères particuliers existent pour être à l'UP) mais plutôt d'un hébergement classique. Des familles ont été contactées mais le changement à opérer est difficile pour celles-ci.
5) Salissures des vitres à l'accueil	Les traces ont été enlevées.
6) Projet de l'UP	Le projet de service est en cours de mise en place. Une réunion a eu lieu en janvier 2025 permettant certaines améliorations (traçabilité des animations acquise par les agents) et la question de l'entretien des locaux n'est pas encore résolue (la salle commune où restent les Résidents en permanence ne permet pas une optimisation du ménage). Monsieur RESTOUX comprend tout à fait les familles sur ce point.
7) Projet du parc extérieur	L'établissement a eu à traiter des priorités importantes.
8) Projet Activité Sportive Adaptée (APA)	Ce projet remporte beaucoup de succès par les Résidents qui font beaucoup de progrès. Monsieur BIENVENU le confirme et nous dit que cela n'apporte que « de bonnes choses, ne restant pas inactif ». L'éducatrice est très dynamique et apporte bonne humeur ; il est dommage qu'elle ne puisse venir qu'une fois par semaine.

3. Questions des Résidents et des Familles

	Réponses apportées
1) Délai de réponse aux sonnettes	☞ La Société en charge des sonnettes doit être appelée pour un relevé.
2) Plats à modifier ou questions sur les menus	Crudités râpées plus fin : Les cuisiniers avaient commencé, précise M. BIENVENU, mais le changement n'a pas continué. Sens du service : Tous les deux jours, cela s'effectue. Température des plats : Monsieur BIENVENU indique que selon lui, ils sont chauds. A revoir pour une autre méthode incluant le branchement des chariots Socamel en salle. Une demande sera faite aux cuisiniers. En revanche, Monsieur BIENVENU indique que certains aliments sont durs. Monsieur RESTOUX informe les membres qu'un audit a eu lieu en cuisine par le Responsable de la restauration de l'Hôpital de Saint-Amand. Un plan d'actions est mis en place et comporte deux points principaux : - Nommer un chef cuisinier, les responsabilités au sein de ce service n'étant pas actuellement clairement définies. - Maîtriser la production des repas en termes de quantités et de produits frais à utiliser. Ces actions ont pour but d'obtenir une efficience tant sur la qualité que sur la partie financière, l'objectif de fond étant la proposition de plats qui correspondent aux goûts des Résidents.
3) Sorties extérieures pas assez nombreuses	Ce point a été évoqué ci-dessus.
4) Absentéisme du personnel	Mme FOURNIER indique que les Résidents parlent du fait qu'ils sont prêts trop tard le matin, s'excusant parfois auprès d'elle lorsqu'ils ont du retard aux animations. Ils se sentent également pressés par les soignants. Monsieur RESTOUX souligne que l'absentéisme est quasi identique entre 2023 et 2024, voire en légère baisse. Il a instauré un système de remplacement des équipes, au vu du déficit de l'établissement, qui s'effectue sur 15 jours par mois en priorité et les 15 autres jours, les équipes restent en sous-effectif. L'établissement doit absolument maîtriser ses dépenses. Madame AUBEL a revu et réadapté l'organisation en fonction des week-ends (pas de bains lit ces jours-là), des listes sont attribuées quand les équipes sont au nombre de 5 agents et lorsqu'elles sont 6, tout a été rééquilibré, il y a également le PASA et l'APA qui sont pris en compte. Il n'en demeure pas moins que le travail d'équipe souffre d'un manque d'entraide et de solidarité impactant la vie quotidienne du Résident, qui souffre de ce manque de coordination. Un Résident évoque le sujet et l'encadrement bien entendu la manière dont cela est vécu par les Résidents.

Autre question

Monsieur RESTOUX revient sur la réunion évoquée lors du dernier CVS avec des familles concernant le fonctionnement de l'Unité Protégée, réunion qui avait été assez houleuse. Les dysfonctionnements relevés avaient été constatés de part et d'autre. L'établissement entendait répondre par la constitution d'un projet de service, ce qui n'était pas entendu par les familles rencontrées. Depuis cette dernière réunion, l'EHPAD a reçu beaucoup de mails, de demandes et de réclamations.

Parallèlement, l'établissement a reçu trois Fiches d'Evénements Indésirables (FEI) par rapport au comportement de ces familles qui remettent en cause les pratiques des soignants, ce qui représente une véritable gêne dans leur travail.

L'EHPAD a souhaité entamer une démarche de médiation, démarche qui a été refusée par les familles. Récemment, un membre de l'équipe de direction a été agressé verbalement pour une perte d'une pièce d'identité égarée, ce qui a fait l'objet de démarches pour rééditer ce document, l'EHPAD a aussi été accusé de falsifier des documents.

Monsieur RESTOUX explique très clairement que les conditions de travail de l'équipe d'encadrement et de certains professionnels se trouvant dégradées, il a fait appel à l'accompagnement d'un avocat. La Direction du Centre Hospitalier de Saint-Amand souhaite également que cette situation cesse et a demandé à l'établissement que toute action entreprise soit désormais appuyée par cet avocat. L'établissement reste bien à l'écoute des familles pour traiter les dysfonctionnements pointés mais n'entend pas que ses agents se fassent quotidiennement apostropher et travaillent avec ce sentiment de crainte permanente qu'une plainte soit déposée.

Madame TALLAN souligne que si les familles sont manifestement mécontentes de l'établissement, elles peuvent rompre le contrat qui les lie à l'établissement à tout moment.

Monsieur RESTOUX rappelle aussi que l'instruction de certains dossiers pâtit du manque de temps passé à gérer cette problématique, notamment le plan d'actions nécessaires au rééquilibrage financier de l'établissement, l'EHPAD devant rendre des comptes régulièrement aux autorités de tarifications. Celles-ci ont néanmoins été saisies de la situation rencontrée avec les familles concernées.

4. Suivi des EIG et des réclamations

Monsieur RESTOUX fait part aux membres des événements indésirables survenus de juillet 2024 à mars 2025, à savoir que 24 fiches ont été comptabilisées dont 2 événements indésirables graves.

Elles portent sur différentes thématiques et concernent :

- un comportement d'un Résident envers un autre Résident
- un problème d'inconfort du Résident du fait de troubles qui l'obligeaient à rester en chambre (chaleur insupportable)
- un Résident sorti de l'EHPAD (troubles)
 - o *Il s'agit du même Résident, celui-ci a été réorienté.*
- un Résident retrouvé renfermé dans la salle de bains d'un autre Résident
 - o *Les infirmières ont fait un rappel sur la vérification de la présence des Résidents lors de la prise de poste.*

- des consignes non respectées d'un agent remplaçant et des mauvaises pratiques (3 fiches)
 - o *Le contrat n'a pas été renouvelé.*
- une mauvaise installation pour la nuit d'un Résident
 - o *Madame AUBEL a fait un rappel aux équipes sur ce point.*
- une disparition de denrée alimentaire
 - o *Les réfrigérateurs ont été désormais fermés à clé à partir de cette date.*
- une absence de transmission d'information entre agents
 - o *Les agents ont été reçus.*
- une erreur médicamenteuse
 - o *La revue du circuit du médicament est en cours et de nombres actions ont déjà été mises en place.*
- deux situations de maltraitance à l'égard de Résidents
 - o *Une des deux situations a été signalée à l'ARS, l'agent a été suspendu et une enquête administrative a eu lieu. Suite à cela, un conseil de discipline va être organisé prochainement.*
- une absence sur un week-end à l'UP obligeant un détachement des agents de l'étage pour venir en aide
 - o *Des consignes sur une répartition différente des agents en cas de taux d'encadrement aux étages trop faible ont été données.*
- une situation d'urgence sur un changement d'équipe a donné lieu à deux FEI
 - o *Un Comité de Retour d'Expérience s'est tenu pour définir un processus de travail en équipe.*
- le comportement de familles à l'égard du personnel (3 fiches)
- un comportement violent d'un Résident à l'égard d'un agent
 - o *La prise en soins a été revue avec l'agent*
- un appel vers le service des urgences (pas de réponses à l'IDE)
 - o *La situation a été communiquée au Service d'Accueil aux Urgences et l'EHPAD est en attente des conclusions de ses investigations.*
- Sortie d'un Résident de l'UP par un agent (hors soins)
 - o *L'agent a été reçu pour expliquer la prise en soins à l'UP et l'attitude à adopter*
- Une agression verbale entre agents
 - o *Cette fiche est en cours de traitement*
- Une suspicion de TIAC (Toxi-intoxication Alimentaire Collective)
 - o *Une déclaration auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations et un signalement auprès de l'ARS ont été faits. La situation n'a pas été retenu comme une TIAC.*

Ces nombreuses fiches rédigées par des professionnels démontrent leur conscience aigüe de ce que doit être une bonne pratique.

5. Prix de journée

Les membres sont informés du prix de journée retenu par le Conseil Départemental comme suit :

	HEBERGEMENT	DEPENDANCE			PRIX DE JOURNEE TOTAL
		Total	Dont à la charge du résident	Dont montant APA	
GIR 1 et 2	69.78 €	21.58 €	5.81 €	15.77 €	91.36 €
GIR 3 et 4		13.70 €	5.81 €	7.89 €	83.48 €
GIR 5 et 6		5.81 €	5.81 €	0.00 €	75.59 €

Prix de journée réservation : 69.78 € - 20.00 € (forfait hospitalier) = 49.78 €

Prix de journée des résidents de moins de 60 ans : 87.25 €

Monsieur RESTOUX indique que le tarif journalier de l'hébergement s'élevait en 2024 à 69,48 €, soit 0,30€ d'augmentation pour 2025. Les autres tarifs relatifs aux différents GIR portent une augmentation similaire (0,25€ pour les GIR 1/2, 0,27€ pour les GIR 3/4 et 0,29€ pour les GIR 5/6. Le ticket modérateur en 2024 de 5,82 € s'élève désormais à 5,81 € cette année.

6. Point sur l'animation pour 2025

Mme FOURNIER commence par évoquer le succès du Bal Masqué le 16 mars 2025, bal masqué souhaité par les Résidents.

Suite à l'annonce de la réparation du véhicule de l'EHPAD, Mme FOURNIER aura la possibilité d'emmener certains Résidents au Marché de Sancoins et dans le cadre de son projet « Art et Culture », elle a prévu une sortie pour voir la Faïence de Nevers. Une sortie dans une ferme pédagogique est également projetée.

Madame FOURNIER cherche un intervenant pour la médiation animale.

Les ateliers Montessori ont aussi beaucoup de succès et permettent des liens intergénérationnels.

Souhaitant recréer sa boutique solidaire, Mme FOURNIER est en train de restructurer le local. Une bibliothèque au 1^{er} étage est aussi en projet d'installation.

Enfin, après un échange avec M. RESTOUX et Mme SARREAU, Madame FOURNIER va travailler sur un projet jardinage où il serait question de créer un espace cocooning dans le jardin de l'Unité Protégée, espace qui apporterait beaucoup de bien-être aux Résidents et familles.

Beaucoup de projets sont réalisables par ailleurs avec l'Association LE FIL D'ARGENT (brocante, fête de la musique). Madame MOREAU informe Mme FOURNIER de l'existence d'une animation très conséquente qui aura lieu sur la place de la Poste le 21 juin 2025.

Monsieur RESTOUX indique que le programme d'animations est très fourni et souligne l'importance du projet de jardin thérapeutique qui permettra tant un embellissement de l'espace qu'un travail de partenariat avec les familles pour les Résidents de l'UP.

Madame MOREAU précise qu'elle a eu connaissance d'un enseignement au Collège de La Guerche qui serait susceptible de faire des fresques murales. Monsieur RESTOUX souhaite que le projet soit bien défini et bien construit en amont dans le respect des souhaits des Résidents eux-mêmes et en partenariat avec les familles. Ensuite, il sera fait appel à d'autres acteurs pour la réalisation de ce jardin thérapeutique.

Monsieur RESTOUX demande si les Résidents ou des familles ont émis d'autres questions.

Il informe les membres qu'un changement de date pour le prochain CVS a eu lieu. **A retenir : le jeudi 12 juin 2025 au lieu du jeudi 5 juin 2025.** (date modifiée depuis cette réunion, soit le **20 juin 2025**).

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur RESTOUX remercie tous les membres de leur présence.

La séance est levée à 16 h 30

Prochain CVS le 19 juin 2025.

